



**ARRIBRU**

Réseau intercommunal  
de distribution d'eau potable

1468 CHEYRES

## Préavis de la Commission financière de l'ARRIBRU

### Révision partielle des statuts

#### Point 4 de l'ordre du jour de la séance de l'assemblée ordinaire des délégués du 24 mai 2022

La Commission financière a examiné la révision partielle des statuts le 19 mai 2022 de l'association ARRIBRU.

La révision partielle des statuts est due en particulier aux articles 3<sub>2f</sub>, 13 et 17 dont les modifications sont nécessaires.

Les autres modifications ont été faites par le comité à titre cosmétique ainsi que par le service des communes par rapport à la loi.

La commission financière doit donner son préavis en ce qui concerne :

- l'article 3<sub>2f</sub> (la commune d'Yverdon-les-Bains est remplacée par SAGENORD)
- l'article 17a relatif à la commission financière

Mme Sylvie Bise nous a présenté sur un fichier Word les diverses modifications relatives à la révision partielle des statuts et a répondu à nos questions avec tous les détails souhaités.

#### Conclusion

Nous n'avons aucune remarque particulière à formuler sur les articles 3 et 17a des statuts et pouvons dès lors recommander à l'Assemblée des délégués de l'ARRIBRU de les approuver.

Enfin, nous tenons à remercier Madame Sylvie Bise pour l'excellence de son travail et de sa collaboration.

RAPO Philippe

GALLANDAT Pierre-André  
*GALLANDAT*

AEGERTER Philippe  
*AEGERTER*

Cheyres, le 19 mai 2022